

Fiche 5
L'accompagnement personnalisé en collège et en lycée

I- Principes généraux

Définition

L'accompagnement personnalisé (AP) est un temps d'enseignement distinct du face à face disciplinaire et intégré à l'horaire de l'élève permettant à l'équipe éducative d'apporter les réponses les plus appropriées à chacun en fonction de ses besoins.

D'une manière générale, les séances d'accompagnement personnalisé sont des séances où sont proposés des projets :

- adaptés aux besoins réels et identifiés des élèves,
- construits autour d'objectifs précis et explicites ;

Ces projets :

- utilisent d'autres leviers que le cours,
- favorisent l'autonomie, la réflexion et la production des élèves dans le cadre d'une mise en activité,
- impliquent une relation avec les élèves fondée sur l'écoute,
- prenant appui sur le disciplinaire, ils permettent l'acquisition de capacités transférables à d'autres disciplines.

Objectif

- répondre aux besoins de chaque élève en lui permettant de se doter de méthodes pour acquérir des connaissances et développer les capacités à les mettre en œuvre ;
- accompagner chaque élève dans une dynamique de progression pour le placer sur la voie de la réussite.

Public visé

L'accompagnement personnalisé concerne les élèves de 6^{ème} de collège et tous les élèves de lycées professionnel, général et technologique.

Intervenants

Tous les membres de l'équipe éducative sont concernés et peuvent à un moment donné intervenir dans l'AP.

Mise en œuvre

L'AP relève de l'autonomie des établissements.

L'équipe pédagogique, sous la responsabilité du chef d'établissement, formule des propositions quant aux modalités d'organisation de l'AP et le conseil pédagogique formalise la proposition.

Les différentes formes et modalités de l'AP proposées aux élèves peuvent évoluer pour s'adapter aux besoins de ces derniers.

Les horaires d'AP peuvent être annualisés et l'adaptation des contenus de l'AP aux besoins des élèves peut être facilitée par l'organisation en barrettes sur plusieurs classes.

L'AP est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits.

Points de vigilance

- Un climat de confiance au sein de la classe est incontournable ;
- Ne pas réduire l'AP au seul traitement de la difficulté scolaire ;
- Partir des besoins de l'élève ;
- Ne pas associer AP et acharnement pédagogique ;
- Mettre en place des outils de suivi ;
- Veiller à la cohérence de l'AP avec les autres dispositifs (tutorat, stages passerelles, PPRE, accompagnement éducatif...) et avec les enseignements disciplinaires ;
- Prévoir dans l'organisation des temps consacrés à la concertation et à la communication ;
- Anticiper en organisant la réflexion sur l'organisation et le contenu de l'AP au cours de l'année scolaire qui précède.

Indicateurs de réussite

- Taux de passage
- Assiduité des élèves (baisse de l'absentéisme)
- Qualité du climat scolaire (baisse des incidents de vie scolaire...)
- Taux de réussite aux examens
- Taux de satisfaction en matière d'orientation.

Ressources

Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale sur le suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique

<http://www.education.gouv.fr/cid59572/suivi-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-du-lycee-d-enseignement-general-et-technologique.html>

II- L'accompagnement personnalisé en 6^{ème} (se substitue à l'ATP)**Référence officielle**

BO n° 31 du 1^{er} septembre 2011

Objectif spécifique

- Mettre à la disposition des élèves de 6^{ème} des dispositifs d'aide adaptés à leur profil et étroitement articulés au travail conduit à l'école ;
- Renforcer la continuité pédagogique entre l'école primaire et le collège.

Contenus de l'AP en 6^{ème}

Les activités conduites durant les heures d'accompagnement personnalisé concernent principalement :

- le travail sur les capacités de base : maîtrise de la langue, mathématiques, langues vivantes ;
- les travaux interdisciplinaires : projets individuels ou collectifs permettant aux élèves d'améliorer leur expression et communications écrites et orales.

Les activités conduites pendant les heures d'AP permettent, par ordre de priorité :

- de proposer une remise à niveau en cas de difficultés importantes constatées dans l'acquisition des compétences du palier 2, liées au français et aux mathématiques, notamment en liaison avec des enseignants des écoles ;
- de soutenir les élèves dans les apprentissages des enseignements de la classe de sixième ;
- de leur faire acquérir une autonomie et des méthodes de travail (compréhension du

- travail attendu et organisation personnelle, par exemple) ;
- de les aider à approfondir leurs connaissances en proposant des activités contribuant au renforcement de la culture générale telles que des recherches documentaires, des conférences, ou encore contribuant au développement d'excellences et de talents particuliers.

Mise en œuvre

L'équipe pédagogique élabore le projet d'accompagnement personnalisé :

- recensement des difficultés des élèves,
- constitution des groupes,
- l'organisation hebdomadaire et annuelle,
- modalités de l'évaluation de l'accompagnement personnalisé.

Pour chacune des activités proposées aux élèves, sont définis :

- les objectifs visés,
- la ou les compétences travaillées en lien avec le socle commun,
- les modalités pédagogiques choisies,
- les termes d'une évaluation de l'efficacité de l'accompagnement.

L'AP s'appuie sur les programmes scolaires et sur les compétences attendues du palier 2.

Modalités pédagogiques

Les deux heures consacrées dans chaque division à l'AP peuvent être traitées conjointement ou séparément (par exemple, une heure à destination de tous les élèves et une heure dédiée aux élèves à besoins spécifiques).

L'une ou l'autre peuvent également être annualisées (36 ou 72 heures accentuant la personnalisation de la prise en charge, sous la forme de modules de remise à niveau).

Points de vigilance

- Mettre en place une coordination des activités relevant de l'AP.

Indicateur de réussite spécifique

- Validation des compétences du socle commun (palier 2)

Ressources

Eduscol – l'accompagnement personnalisé en classe de 6^{ème}

<http://eduscol.education.fr/cid46791/l-accompagnement-personnalise-classe-sixieme.html>

Eduscol : ressources pour l'accompagnement personnalisé en 6^{ème}

<http://eduscol.education.fr/cid60279/videos-sur-la-mise-en-oeuvre-de-l-accompagnement-personnalise-en-sixieme.html>

III- L'accompagnement personnalisé en lycée général et technologique

Référence officielle

[BO spécial n° 1 du 4 février 2010](#)

Objectifs spécifiques

L'accompagnement personnalisé en LGT :

- en classe de seconde, permet avant tout à l'élève de se doter de méthodes pour tirer profit de ses études et construire un projet personnel ;
- en classe de première, favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation tout

en lui permettant de développer son projet d'orientation post-bac ;
- en classe terminale, prend appui sur les enseignements spécifiques, et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées. Il contribue à la préparation à l'enseignement supérieur.

Les contenus de l'AP en LGT

L'accompagnement personnalisé s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Il comprend des activités comportant notamment :
- le travail sur les compétences de base ;
- les travaux interdisciplinaires ;
- la construction d'un parcours de formation et d'orientation réfléchi ;
- la préparation à l'enseignement supérieur.

Mise en œuvre

Tous les membres de l'équipe éducative peuvent participer à l'AP : professeurs de toutes disciplines et professeurs documentalistes, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues... ; le professeur principal en assure la coordination.
L'enveloppe annuelle de 72 heures, qui correspond à deux heures hebdomadaires, peut être modulée en fonction des choix pédagogiques de l'établissement.
L'équipe pédagogique met en œuvre les choix de l'établissement et le professeur principal en assure la coordination.

Ressources

Eduscol : l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves de la seconde à la terminale
<http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>
Eduscol : ressources pour l'accompagnement personnalisé
<https://eduscol.education.fr/pid25088/ressources-pour-l-accompagnement-personnalise.html>
Eduscol : modules pour l'accompagnement personnalisé
<http://eduscol.education.fr/cid60349/modules-pour-l-accompagnement-personnalise.html>
Eduscol : identifier les besoins des lycéens
<http://eduscol.education.fr/cid54985/identifier-les-besoins-des-lyceens.html>
Eduscol : l'accompagnement personnalisé en 1^{ère} STMG
<http://eduscol.education.fr/pid26364-cid60734/l-accompagnement-personnalise-en-premiere-stmg.html>

IV-L'accompagnement personnalisé en lycée professionnel

Référence officielle

BO n°2 du 19-02-2009

Objectifs spécifiques

L'accompagnement personnalisé permet d'individualiser le parcours de l'élève. Il répond à différents objectifs et notamment :

- améliorer le niveau des élèves dans les disciplines fondamentales (par exemple, la compréhension écrite et l'expression écrite en français),
- offrir une aide méthodologique (par exemple, l'apprentissage de la prise de notes et l'entraînement à des recherches documentaires),
- préparer une nouvelle orientation en approfondissant un champ disciplinaire (en mathématiques par exemple), en entraînant les élèves aux examens et aux concours et en les aidant à conforter leur projet professionnel.

Public visé

L'accompagnement personnalisé apporte une réponse ciblée aux besoins de chaque élève. Sont concernés les lycéens professionnels qui ont besoin d'une aide dans le cadre de leur formation, ceux qui souhaitent s'orienter vers une autre spécialité ou quitter la voie professionnelle pour rejoindre la voie générale et technologique ou ceux qui souhaitent poursuivre des études supérieures.

Mise en œuvre

Les élèves de baccalauréat professionnel bénéficient d'un accompagnement personnalisé inclus dans leur emploi du temps, dans le cadre de la nouvelle voie professionnelle : 210 h, à répartir sur les 84 semaines du cycle de trois ans.

Les enseignants des lycées professionnels assurent cet accompagnement.

Ressources

Eduscol : l'accompagnement personnalisé en bac professionnel

<http://eduscol.education.fr/pid23188-cid50318/accompagnement-personnalise-en-baccalaureat-professionnel.html>

Eduscol : identifier les besoins des lycéens

<http://eduscol.education.fr/cid54985/identifier-les-besoins-des-lyceens.html>